



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 12 de l'ordre du jour provisoire**

Le sport au service du développement et de la paix

Unis par nos objectifs communs : garantir la contribution du sport au développement durable et à la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 77/27 de l'Assemblée générale, porte sur la contribution du sport à la réalisation de la paix et des objectifs de développement durable. Il décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix entre 2022 et 2024. S'appuyant sur les contributions d'experts mondiaux de premier plan, des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres parties concernées, il présente les progrès réalisés dans cinq domaines prioritaires : a) l'inclusion sociale par le sport ; b) l'activité physique, l'éducation physique et la pratique communautaire du sport ; c) l'égalité des genres dans et par le sport ; d) la consolidation de la paix et la prévention du crime ; e) les communautés durables et l'action climatique. Chaque section passe en revue les progrès réalisés au cours des deux dernières années et met en évidence les failles dans la mise en œuvre qui empêchent d'exploiter pleinement le potentiel du sport au service du développement et de la paix. Un schéma représentant l'écosystème sportif mondial est fourni afin de mieux appréhender la multiplicité des parties prenantes dans le sport et de mettre en évidence les points d'entrée potentiels et les possibilités de renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies dans le contexte des problématiques mondiales actuelles. Enfin, le rapport contient des recommandations stratégiques à l'intention du système des Nations Unies, des États Membres et de l'écosystème sportif mondial visant à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 octobre 2024).

** [A/79/150](#).



I. Introduction

1. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence de Munich sur la sécurité le 16 février 2024, le monde est confronté à une série de problèmes complexes et interdépendants, parmi lesquels des tragédies humanitaires engendrées par des conflits, une persistance des inégalités au sein des États et entre eux, une crise climatique qui s'aggrave, des problèmes de santé profonds, une instabilité économique, des risques liés à une intelligence artificielle incontrôlée et un surendettement croissant. Un grand nombre de ces défis se retrouvent dans le monde du sport, qui peut également avoir un rôle à jouer dans leur résolution.
2. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 77/27, le présent rapport présente une étude ciblée de la contribution du sport à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et accorde une attention particulière au forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social. Dans cette résolution, l'Assemblée générale avait également encouragé les États Membres, avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres parties concernées, à étudier les moyens d'intégrer le sport à divers objectifs de développement dans les processus d'examen et de suivi des cadres et programmes de développement pertinents.
3. Le présent rapport examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la version actualisée du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix¹. Le Plan comprend des recommandations visant à améliorer la collaboration internationale concernant les mesures et les pratiques liées au sport au service du développement et de la paix, et fournit un cadre mondial pour la promotion et l'intégration du sport au service du développement et de la paix. Il est harmonisé avec deux cadres internationaux majeurs : le Plan d'action de Kazan² et le Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030³.
4. Aux fins de l'élaboration du présent rapport, la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales a convoqué un groupe d'experts sur l'amélioration de la vie par le sport, qui s'est vu confier le mandat technique concernant le sport au service du développement et de la paix. À travers une série de débats structurés, des experts de l'ensemble de l'écosystème sportif ont partagé leurs connaissances et leurs points de vue sur le sport en tant que vecteur de transformation pour les individus et instrument du développement durable et de la paix. Des contributions supplémentaires ont été reçues de 26 États Membres, de 18 entités du système des Nations Unies et de 22 autres parties prenantes, y compris des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies au cours de la période allant de janvier 2022 à février 2024⁴.
5. Le présent rapport fournit par ailleurs un schéma de l'écosystème sportif mondial ainsi que des exemples de partenariats, de mesures et de programmes dans le domaine du sport au service du développement et de la paix, sur la base des

¹ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/11/Updated-UN-Action-Plan-on-Sport-2018.pdf.

² Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2019/07/KazanActionPlan.pdf.

³ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2019/09/WHO_GAPPA_2018-2030.pdf.

⁴ Au total, 66 contributions ont été reçues. En décembre 2023, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a adressé une note verbale à tous les États Membres et un mémorandum à tous les organismes des Nations Unies pour solliciter leur contribution au présent rapport. Les contributions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/issues/sport-for-development-and-peace>.

informations communiquées par les États Membres et d'autres parties prenantes. Le rapport recense les difficultés rencontrées dans cinq domaines prioritaires, à savoir : a) l'inclusion sociale par le sport (objectif de développement durable n° 10) ; b) l'activité physique, l'éducation physique et la pratique communautaire du sport (objectifs de développement durable n°s 3 et 4) ; c) l'égalité des genres dans et par le sport (objectif de développement durable n° 5) ; d) la consolidation de la paix et prévention du crime (objectif de développement durable n° 16) ; e) les communautés durables et l'action climatique (objectifs de développement durable n°s 11, 12 et 13). Une série de recommandations destinées à l'écosystème du sport et à ses différentes parties prenantes est présentée afin de promouvoir la mise en œuvre intégrée du Plan d'action des Nations Unies, de combler les lacunes existantes en matière d'évaluation et de suivi et d'assurer la contribution continue du sport à la réalisation du développement et d'une paix durables.

II. L'écosystème sportif mondial

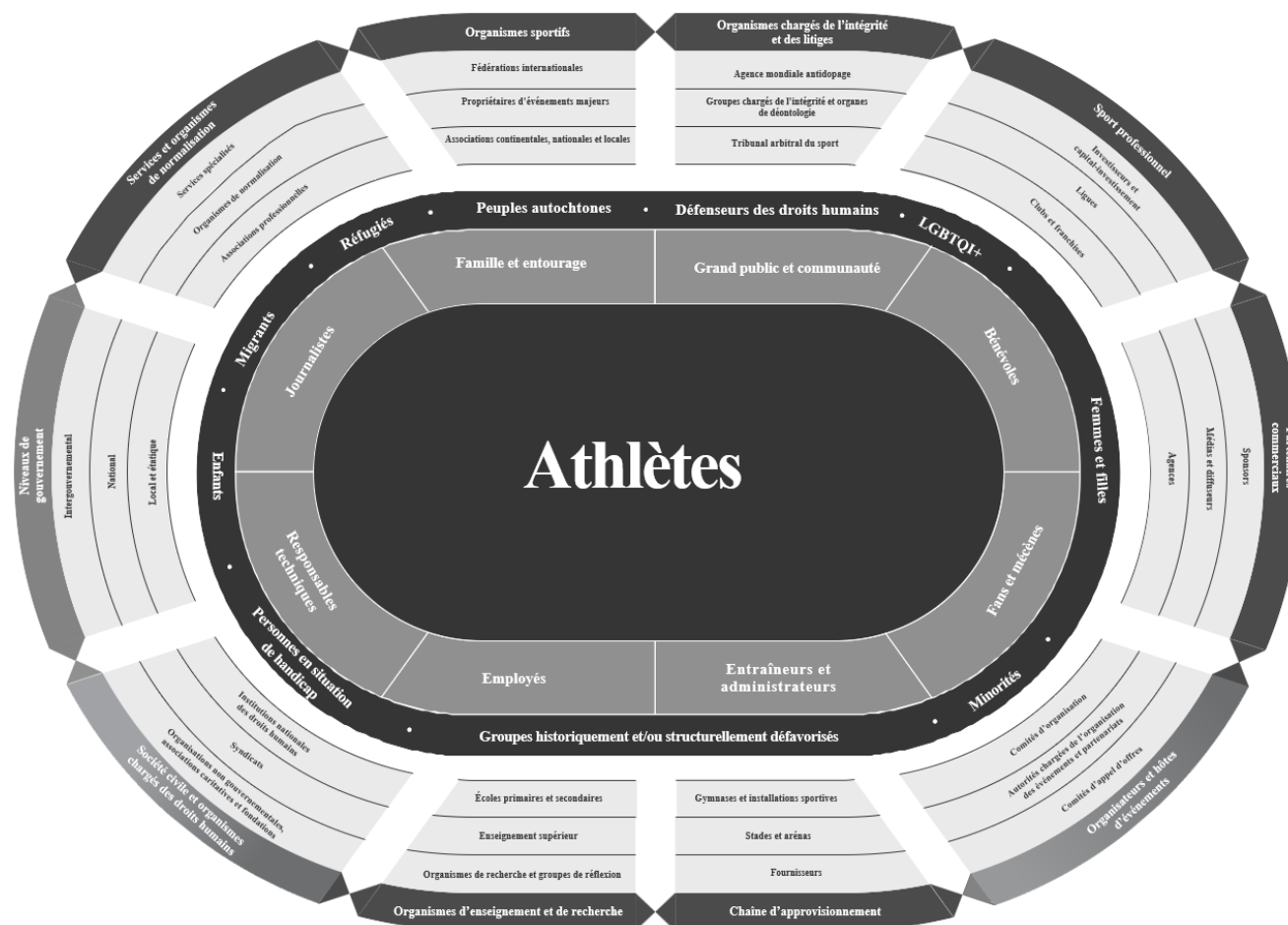
6. L'écosystème sportif mondial est complexe et se compose d'un large éventail de parties prenantes, notamment les athlètes, les entraîneurs et les clubs (du niveau professionnel au niveau local), les organisations commerciales sportives, les sites sportifs et les médias, ainsi que les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement, les spectateurs et les supporters. Cet écosystème interconnecté peut jouer un rôle essentiel pour sensibiliser à la question du sport au service du développement et de la paix en alignant ses objectifs sur les objectifs de développement durable et en façonnant la culture de toutes les parties concernées. Même si l'écosystème sportif mondial n'est pas régi par un ensemble unique de règles ou de réglementations centralisées, le principe fondamental du respect des droits humains est inscrit dans tous les codes du sport (par exemple dans le cadre des résolutions des organes de l'ONU⁵) et le respect du droit national est obligatoire.

7. Pour optimiser la contribution du sport à la réalisation des objectifs de développement durable, il est utile de comprendre l'écosystème et les parties prenantes qui y participent. Dans sa résolution 77/27, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres, et les autres parties prenantes, dont les fédérations sportives internationales, les organisateurs de manifestations sportives, les ligues et clubs sportifs, les fondations et le secteur privé, en particulier les entreprises travaillant dans les secteurs du sport et du développement, à maintenir et à renforcer leur appui aux travaux du système des Nations Unies dans le domaine du sport au service du développement et de la paix, notamment au moyen de contributions volontaires et de partenariats novateurs visant à faire progresser l'élaboration de politiques et de programmes axés sur le sport au service du développement et de la paix.

8. Le modèle de l'écosystème sportif mondial (voir fig. I) établi par le Centre pour le sport et les droits de l'homme offre une vision de l'écosystème sportif axée sur les droits humains et sur les personnes et montre le grand nombre et la diversité des organisations et des individus qui y contribuent, dans le cadre de leurs différents rôles et capacités. Connaître les parties prenantes peut aider à mieux comprendre leur contribution à l'écosystème sportif mondial à différents niveaux et les rapports qui existent au sein de celui-ci. Cela peut également aider à déceler les opportunités et les changements nécessaires pour mieux orienter les programmes et politiques relatifs au sport au service du développement et de la paix en vue de la réalisation du Programme 2030.

⁵ Les résolutions des organes de l'ONU relatives au sport sont disponibles à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/issues/sport-for-development-and-peace/general-assembly>.

Figure I
Acteurs de l'écosystème sportif mondial



Source : Centre pour le sport et les droits de l'homme, « Sports ecosystem ». Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.sporhumanrights.org/what-we-do/sports-ecosystem.

III. Avancées et défis dans les domaines prioritaires

A. Inclusion sociale par le sport

9. La présente section examine les effets des programmes et politiques dans le domaine du sport au service du développement et de la paix sur l'intégration et l'inclusion sociales, ainsi que les lacunes et problématiques actuelles. Elle passe également en revue les progrès réalisés au cours des deux dernières années dans l'exécution d'initiatives visant à mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies et à renforcer le caractère inclusif de l'activité physique, de l'éducation physique de qualité et des sports au niveau local (objectifs de développement durable n^{os} 3, 4 et 10), ainsi que la participation à ces activités.

10. Une société inclusive est une société dans laquelle chaque individu, avec des droits et des obligations, a un rôle actif à jouer⁶. Une société inclusive est dans laquelle

⁶ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. IV, par. 66.

personne n'est laissé pour compte est une société stable, sûre et juste pour toutes et tous, indépendamment de la race, du genre, de la classe sociale, de l'âge ou du lieu de résidence. Au niveau communautaire ou local, le « sport pour toutes et tous » désigne les activités organisées et pratiquées non seulement pour la compétition, mais aussi pour promouvoir la santé et les effets sociaux bénéfiques⁷.

11. Dans son rapport 2024 intitulé « The Social Impact of Sport: Unlocking the Potential of Sport to Drive Social Transformations » (L'impact social du sport, exploiter le potentiel du sport pour promouvoir les transformations sociales), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) analyse la valeur et l'impact du sport dans la société, en s'appuyant sur les initiatives précédentes entreprises pour mesurer la valeur et l'impact du sport. On note également dans le rapport que les données cumulées pour certaines régions appuient fortement l'idée que les investissements engagés dans le sport en vue d'atteindre des objectifs sociaux donnent des résultats considérables dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la consolidation de la paix et la durabilité de l'environnement. Selon certaines études, le bénéfice serait plus de trois fois supérieur à l'investissement initial.

12. Dans ce contexte, des avancées ont été notées par les parties prenantes dans la mise en œuvre de politiques et programmes visant à promouvoir l'inclusion sociale et à atténuer les obstacles à la pratique du sport. On trouvera ci-dessous des exemples d'activités menées les deux dernières années et centrées sur les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes en situation de handicap.

13. De 2022 à 2024, la Division du développement social inclusif, avec l'appui du Gouvernement italien, a mis en œuvre un projet à Cuba, en République dominicaine et au Panama afin de promouvoir l'inclusion sociale des enfants et jeunes autistes grâce au sport. Ce projet avait pour objectif de développer les compétences des professeurs de sports pour l'entraînement des jeunes autistes à la course et à la nage. Au total, le projet a bénéficié à environ 90 formateurs et 110 jeunes autistes.

14. Lors du Sommet Finance en commun (Finance in Common Summit) de novembre 2020, le réseau mondial de banques publiques de développement a créé la Coalition Sport pour le développement durable afin d'aligner les flux financiers avec les objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. En 2023, la Coalition a signé une déclaration commune réaffirmant son attachement aux objectifs de développement durable et annoncé que le Sommet « Le sport pour le développement durable » se tiendrait en juillet 2024.

15. Organisé par la France et le Comité international olympique, le Sommet « Le sport pour le développement durable » a réuni plus de 500 participants, parmi lesquels des chefs d'État et de gouvernement et des dirigeants d'organisations internationales et de banques publiques, qui ont convenu d'engagements en matière d'éducation et d'emploi, de santé et de nutrition, d'égalité et d'inclusion et de durabilité et d'héritage. L'Accord de Paris pour le sport et le développement durable a été publié avec l'appui de plus de 60 chefs d'État et de gouvernement. Il présente 10 engagements reposant sur les priorités du Sommet.

16. Par ailleurs, les banques publiques de développement et d'autres institutions réunies dans la Coalition Sport pour le développement durable se sont engagées à investir 10 milliards de dollars dans une infrastructure sportive reposant sur les communautés, inclusive et durable d'ici à 2030. L'Agence française de

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), document CIGEPS/2019/Statutes.

développement s'est engagée à débloquer 500 millions d'euros pour le développement durable dans le sport d'ici à 2030. Le Comité international olympique a également annoncé une augmentation de 10 % du budget alloué à la Solidarité olympique, soit 650 millions de dollars entre 2025 et 2028⁸.

17. L'initiative Football for the Goals, lancée par l'ONU en 2022, compte 282 membres, parmi lesquels des confédérations internationales, des associations de football, des ligues nationales et des organisations de la société civile. Dans le cadre de cette initiative, la communauté mondiale du football est invitée à œuvrer collectivement pour devenir agent du changement en conformant ses messages, ses politiques et ses activités aux aspirations des objectifs de développement durable.

18. Depuis 2017, l'Olympic Refugee Foundation, établie par le Comité international olympique avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a créé des programmes dans neuf pays, en partenariat avec des entités des secteurs privé et public, notamment le Comité national olympique du Qatar, le Ministère turc de la jeunesse, Airbnb et l'organisation Right To Play. Lors des Jeux olympiques de 2024, 37 athlètes vivant dans 15 pays ont participé aux compétitions en tant que membres de l'équipe olympique des réfugiés.

19. Dans le cadre d'une initiative de l'UNESCO et de la Côte d'Ivoire visant à renforcer l'harmonie et la solidarité au sein des quartiers, plus de 20 000 jeunes garçons et filles ont participé à des tournois de football et des séances pédagogiques afin de promouvoir une culture de la paix et de la cohésion sociale parmi les jeunes⁹.

20. À Monaco, la Direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en collaboration avec la Direction des affaires culturelles et de nombreux organismes œuvrant dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du sport, a mis en place le programme Pass'Sport Culture pour promouvoir la culture auprès des jeunes et de leurs familles et les inciter à pratiquer un sport pendant les vacances scolaires, afin de souder les populations, quelles que soient leurs origines sociales.

21. Ensemble, les Comités nationaux olympiques d'Océanie, le Comité international olympique, par l'intermédiaire des initiatives Olympisme365 et Solidarité olympique, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le programme « Sport for Development » (Sport au service du développement) du Gouvernement australien ont lancé Oceania Sport, Equality and Inclusive Communities Impact Network, un réseau de parties prenantes œuvrant pour que davantage de femmes, de filles et de communautés puissent profiter des bienfaits du sport.

22. L'initiative « Sport for One Humanity », créée par Turkish Airlines, avec l'expertise technique de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, accompagne des projets dans le domaine du sport portés par des organisations de la société civile qui favorisent une culture de la paix, la compréhension mutuelle et la coopération.

23. Le Centre pour le sport et les droits de l'homme, en coopération avec le Gouvernement suisse, a développé une série d'outils destinés à aider les organismes sportifs du monde entier à prendre des engagements solides en matière de droits humains.

24. Le plan de travail sur le sport pour la période 2021-2025, élaboré par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), guide le secteur du sport dans la région en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de programmes

⁸ Sylvie Corbet, « World leaders pledge billions to sports and sustainability at pre-Olympics summit », Associated Press, 25 juillet 2024.

⁹ UNESCO, document CIGEPS/2024/Doc.2.

visant à réaliser les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025. Le plan de travail vise à favoriser la cohésion, la mobilisation des jeunes, le renforcement des communautés et la réalisation du potentiel du sport pour atteindre les objectifs de développement durable dans la région.

25. Le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour la période 2024-2027 est principalement axé sur l'intégrité et les valeurs du sport, les dimensions socioéconomique et durable du sport, ainsi que la pratique du sport et d'autres activités physiques bénéfiques pour la santé.

26. En 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié deux guides¹⁰ visant à aider les organisations mondiales de manifestations sportives, commerciales et culturelles à suivre, mesurer et évaluer les avantages sociaux, économiques et environnementaux des événements qu'elles organisent.

27. L'organisation Peace and Sport, basée à Monaco, en plus d'une coalition internationale, a mis en place un projet Peacemakers, dans le cadre duquel 10 organisations de la société civile dans le monde ont bénéficié d'un accompagnement afin d'élargir leurs programmes exploitant le sport pour construire une culture de la paix. Ainsi, en Colombie par exemple, 15 adultes sont devenus « éducateurs pour la paix » afin d'organiser des activités sportives structurées pour 200 enfants, dans l'objectif de transmettre à ces enfants des compétences et de changer leurs comportements en vue qu'ils deviennent acteurs du changement et du développement.

28. Ces initiatives montrent bien la diversité des acteurs et parties prenantes dans les différents pays et sports qui s'attachent à offrir davantage de possibilités pour les populations vulnérables et défavorisées d'accéder au sport. De grandes disparités subsistent néanmoins et certains experts ont demandé que davantage d'investissements soient faits pour étendre les occasions pour les personnes en situation de handicap de prendre part au sport et aux activités physiques. Parmi les principaux obstacles à une plus grande pratique, on peut citer l'inaccessibilité des installations sportives, le manque d'équipements adaptés, les préjugés et la discrimination au sein de la société, les limitations liées aux ressources, le manque de personnel qualifié, la méconnaissance des besoins et des intérêts des personnes en situation de handicap, les lacunes en matière d'éducation, les possibilités de pratique limitées et les problèmes liés à la santé et à la sécurité.

29. Pour que tout le monde puisse profiter des avantages de la pratique du sport, davantage de ressources sont nécessaires pour surmonter les obstacles physiques, psychosociaux et émotionnels auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap. Des mécanismes permettant de renforcer la coordination, le partage des connaissances, le renforcement des capacités et le suivi des résultats sont nécessaires pour accroître le rôle du sport en tant qu'outil d'inclusion sociale, en particulier pour les personnes en situation de handicap. Le groupe d'experts sur l'amélioration de la vie par le sport a notamment proposé la création d'un observatoire ou d'un centre mondial multipartite chargé d'appuyer les efforts visant à éliminer les inégalités et les préjugés systémiques qui entravent l'accès et la participation des personnes en situation de handicap aux activités sportives.

¹⁰ Disponibles (en anglais) aux adresses suivantes : at www.oecd-ilibrary.org/docserver/c7249496-en.pdf?expires=1723650127&id=id&acname=guest&checksum=925B44A8DC217CD204C48D7C90B55F4E et www.oecd-ilibrary.org/docserver/e2062a5b-en.pdf?expires=1723650095&id=id&acname=guest&checksum=0C9B9DA36EBA5E3BB8B6BA7D0949431A.

B. Activité physique, éducation physique et pratique communautaire du sport

30. L'activité physique régulière, l'éducation physique et la pratique communautaire du sport peuvent prévenir les maladies non transmissibles et promouvoir une vie saine et le bien-être à tous les stades de la vie. Les cadres normatifs et politiques, par exemple le Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), contiennent des recommandations et des orientations stratégiques à l'intention de tous les pays, afin de mettre en œuvre une approche globale visant à accroître et à favoriser l'inclusivité de la pratique d'une activité physique régulière pour les personnes de tous âges¹¹. Le Plan d'action de Kazan, adopté lors de la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, reste un instrument fondamental et essentiel de l'alignement des politiques en matière d'éducation physique et de sport sur les objectifs de développement durable.

31. Parmi les résultats obtenus au cours des deux dernières années, on peut citer le renforcement du contrôle mondial et du suivi de la mise en œuvre des politiques et des programmes, ainsi que l'établissement de nouveaux réseaux et partenariats et la prise de mesures faisant suite aux recommandations du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix. Des exemples d'avancées réalisées dans ces domaines sont présentés ci-dessous.

Suivi global de l'activité physique

32. Comme préconisé dans le Plan d'action des Nations Unies, le Plan d'action de Kazan et le Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030, ainsi que par une coalition mondiale dirigée par le Secrétariat du Commonwealth et l'UNESCO, un cadre d'indicateurs a été élaboré pour mesurer la contribution du sport, de l'éducation physique et de l'activité physique à la réalisation des objectifs de développement durable, avec un ensemble de paramètres de référence pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés à l'échelle mondiale¹².

33. Dans son rapport 2024 intitulé *Global Levels of Physical Inactivity in Adults: Off Track for 2030* (Niveaux mondiaux d'inactivité physique chez les adultes : en mauvaise voie pour 2030), l'OMS a publié des données actualisées sur les niveaux mondiaux d'inactivité physique afin de rendre compte des progrès accomplis vers l'objectif mondial convenu librement, à savoir une réduction relative de 15 % des niveaux d'inactivité physique d'ici à 2030. Le rapport révèle qu'un adulte sur trois n'atteint pas les niveaux d'activité physique recommandés, ce qui représente une augmentation de 5 points de pourcentage depuis 2010. Les résultats montrent également que si certains pays font des progrès, à l'échelle mondiale, les personnes sont de moins en moins actives et la plupart des pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre la cible pour 2030.

34. Selon le même rapport, des disparités subsistent entre les niveaux d'activité des femmes et des hommes. De nouvelles données révèlent également une forte augmentation du niveau d'inactivité chez les adultes de 60 ans dans la plupart des pays. Compte tenu du vieillissement de la population et des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière tout au long de la vie, toutes les parties prenantes

¹¹ OMS, « Physical activity », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.who.int/health-topics/physical-activity#tab=tab_1.

¹² Emma Sherry et autres, *Measuring Alignment and Intentionality of Sport Policy on the Sustainable Development Goals* (Swinburne University of Technology, 2019).

sont invitées à accélérer les mesures concrètes. Il est également recommandé dans le rapport que tous les pays renforcent la collaboration, en particulier entre les secteurs du sport et de la santé, afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes reconnus et efficaces à grande échelle pour encourager la pratique d'une activité physique régulière et le sport au niveau communautaire. Les conclusions du rapport devraient être diffusées dans l'ensemble de l'écosystème sportif afin d'éclairer l'élaboration des politiques.

35. Il est urgent d'actualiser les estimations mondiales sur les niveaux d'activité physique des adolescents âgés de 11 à 17 ans afin de faciliter le suivi à l'échelle mondiale du Plan d'action des Nations Unies, du Plan d'action de Kazan et du Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030. Les données actuelles montrent que l'activité physique de quatre filles et garçons sur cinq n'est pas conforme aux recommandations mondiales et qu'ils sont donc privés des multiples avantages qui en découlent sur les plans de la santé mentale, physique et sociale¹³. En outre, selon un rapport de l'UNESCO, deux tiers des élèves du secondaire et plus de la moitié des élèves du primaire ne reçoivent pas le minimum de 2 à 3 heures d'éducation physique par semaine, et seul un tiers des élèves en situation de handicap ont accès à ces cours. Cinq priorités ont donc été fixées pour les États Membres, à savoir : a) mettre en œuvre des politiques d'éducation physique efficaces ; b) augmenter les investissements dans l'éducation physique ; c) améliorer la formation des professeurs d'éducation physique ; d) promouvoir une éducation physique équitable et inclusive ; e) améliorer les programmes d'enseignement de l'éducation physique¹⁴.

Suivi global de la mise en œuvre des politiques

36. Le suivi mondial de la mise en œuvre des mesures nationales visant à promouvoir et à favoriser l'activité physique a été renforcé par la publication par l'OMS du *Rapport mondial de situation sur l'activité physique en 2022*. Dans l'ensemble, l'évaluation a révélé que les progrès dans la mise en œuvre des politiques et des programmes avaient été trop lents et inégaux entre les pays et les régions et que les efforts entrepris avaient été fortement ralentis par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les conclusions du rapport montrent que le nombre de politiques et de programmes déclarés était plus élevé dans les pays à revenu élevé que dans les pays à revenu moyen ou faible et dans les pays d'Europe que dans les pays d'Asie et d'Afrique. La conclusion du rapport indiquait qu'il était clairement nécessaire d'accroître les investissements, de renforcer les partenariats intersectoriels et d'augmenter les capacités des différents secteurs afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques dans tous les pays, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

37. Le suivi des progrès dans le secteur du sport a fait un bond en avant avec le lancement par l'UNESCO de l'étude exploratoire « En forme pour la vie ». Lancée en septembre 2022, cette étude a pour but de recenser et d'évaluer les données et les cadres de mesure relatifs au sport et de formuler des recommandations concrètes. Les premiers résultats ont montré que moins de 50 % des États membres de l'UNESCO disposent de données facilement accessibles sur la pratique du sport. Parmi les principaux problèmes relevés, on trouve : des données lacunaires et fragmentées, des approches cloisonnées dans le secteur, l'absence d'une méthodologie cohérente au niveau international pour mesurer la pratique du sport et le manque d'évaluations

¹³ Regina Guthold et autres, « Global trends in insufficient physical activity among adolescents: a pooled analysis of 298 population-based surveys with 1.6 million participants », *The Lancet Child and Adolescent Health*, vol. 4, n° 1 (novembre 2019).

¹⁴ UNESCO et Université de Loughborough, *The Global State of Play: Report and Recommendations on Quality Physical Education* (2024).

claires sur la manière dont les initiatives axées sur le sport contribuent à la réalisation des priorités nationales. Les recommandations contenues dans l'étude exploratoire serviront de point de départ à une étude mondiale sur le sport, qui sera élaborée en s'appuyant sur l'expérience de l'UNESCO en matière d'évaluation de l'état de l'éducation physique dans le monde dans le cadre de l'enquête sur la qualité de l'éducation physique menée en 2020.

38. L'augmentation de la pratique de l'activité physique, de la participation à l'éducation physique et au sport au niveau local grâce à la mise en œuvre de politiques et à des partenariats solides peut avoir des effets positifs au niveau de la santé et sur le plan social. Les deux dernières années ont été marquées par de nombreux changements aux niveaux mondial, régional et national, dont quelques exemples sont présentés ci-dessous.

39. Le Comité international olympique et l'OMS ont reconduit leur collaboration en concluant un nouvel accord de coopération triennal pour prendre en charge les besoins en matière de renforcement des capacités, d'application des connaissances et de transposition à plus grande échelle d'initiatives locales efficaces¹⁵. L'initiative mondiale de coopération en matière de sport et de santé au niveau communautaire (Community Sport and Health Cooperation Initiative), mise en œuvre par le Comité international olympique en collaboration avec l'OMS et Program for Appropriate Technology in Health, contribuera à la mise en œuvre et à la diffusion d'initiatives sportives locales en faveur du développement et de la paix par l'intermédiaire de collectifs nationaux d'acteurs du monde de la santé et du sport¹⁶.

40. En 2023, l'UNESCO a lancé l'initiative « En forme pour la vie », une initiative mondiale conçue pour stimuler des investissements judicieux dans le sport et par son intermédiaire afin d'améliorer les résultats sociaux et les résultats en matière de développement. Approuvée lors de la septième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, l'initiative fournit un cadre de mise en œuvre pour le Plan d'action de Kazan couvrant l'élaboration des politiques, la sensibilisation, le renforcement des capacités, la production de connaissances et la mesure des résultats. L'Alliance mondiale « En forme pour la vie », qui réunit des partenaires des secteurs public et privé, appuiera la réalisation d'activités, notamment des événements et des campagnes de sensibilisation, afin de promouvoir l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et l'élaboration d'un cadre mondial de normes de qualité et de lignes directrices à l'appui du financement, du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques et de pratiques sportives favorisant l'intégration.

41. En 2024, la soixante-dix-septième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution intitulée « Renforcer la santé et le bien-être dans le cadre des manifestations sportives », dans laquelle elle invitait instamment les États membres de l'OMS :

à tirer parti des possibilités offertes par les manifestations sportives et les lieux où elles se déroulent pour relever des défis de santé publique d'ordre plus général, tels que la préparation et la riposte aux urgences sanitaires, les maladies non transmissibles, la violence et les traumatismes, les problèmes de santé mentale et l'inclusion sociale, et améliorer le bien-être de la société, grâce à la collaboration et au partenariat avec toutes les parties concernées, tout en parant au risque d'influences indues, grâce à des mesures en faveur de la transparence

¹⁵ OMS, « L'OMS et le Comité International Olympique font équipe pour améliorer la santé par le sport », 16 mai 2020.

¹⁶ Nikolaj Gilbert, Oliver Dudfield et Fiona Bull, « Embracing community sport to promote global health », *The Lancet Diabetes and Endocrinology* (juillet 2024).

et de la responsabilisation, et aux répercussions négatives potentielles sur la santé humaine.

42. En 2024, l'Assemblée générale a adopté la résolution 78/281, dans laquelle le 25 mai a été déclaré Journée mondiale du football, l'année 2024 marquant le 100^e anniversaire du premier tournoi international de football. La célébration des journées nationales vise à donner aux pays l'occasion d'exploiter et de promouvoir le sport et l'activité physique.

43. Les États Membres ont mis en œuvre des initiatives qui mettent à profit le lien entre l'éducation et le sport au service du développement et de la paix pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, promouvoir une éducation de qualité et encourager l'activité physique chez les enfants et les jeunes. Avec des ressources suffisantes et des partenariats innovants, le sport au service du développement et de la paix peut favoriser une éducation de qualité, comme le montrent les exemples ci-dessous.

44. Le Qatar a collaboré avec l'OMS et la Fédération internationale de football association pour le projet « Une Coupe du monde 2022 en bonne santé ». Ce projet comprenait notamment des initiatives visant à promouvoir l'activité physique, une vie saine, la santé mentale et le bien-être pendant la Coupe du monde de la FIFA 2022 au Qatar, dans le but de créer un héritage en matière de santé publique qui servira de base à la planification et à l'organisation de futures grandes manifestations sportives.

45. La publication de l'UNESCO *Les valeurs du sport dans chaque classe : enseigner le respect, l'équité et l'inclusion aux élèves de 8 à 12 ans*, destinée aux enseignantes et enseignants, est un outil économique qui favorise la participation et le mouvement chez les élèves et aide les éducatrices et éducateurs à leur inculquer des valeurs de respect, d'équité et d'inclusion. Depuis 2022, cet outil a été intégré à de nombreux programmes nationaux d'éducation, notamment en Argentine et au Bhoutan. Dernièrement, l'Inde a prévu de l'intégrer dans les programmes de formation des enseignants et dans les écoles en 2024.

46. Laureus Sport for Good a lancé le programme Sport, éducation et moyens de subsistance durables en Afrique, en collaboration avec le Comité international olympique, dans le cadre de l'initiative Olympisme365. Les parties concernées ont ainsi été invitées à participer à une série de consultations afin de mieux comprendre les avantages d'une éducation sportive et d'interventions dans le domaine du sport en Afrique. Un million de dollars a été investi dans le programme qui sera mis en œuvre de 2024 à 2026.

47. La stratégie Active Mauritius mise en œuvre par le Conseil des sports de Maurice encourage la participation de toutes et tous, indépendamment du genre, de la race, du handicap, de l'âge et de la foi, dans le cadre de programmes d'éducation en plein air pour les jeunes après l'école, d'initiatives « bien vieillir », de clubs de marche et de programmes de sport pour les personnes âgées.

48. Les Fidji et le Samoa se sont associés à Oceania Rugby pour concevoir et mettre en œuvre le programme Get into Rugby PLUS destiné aux jeunes de 10 à 14 ans dans 13 écoles. Dans le cadre de ce programme, les participants ont participé à un processus centré sur la pensée critique et la réflexion autour de questions telles que le genre, les relations de pouvoir et les relations saines et respectueuses. Le programme a été développé et mis en œuvre conjointement par Oceania Rugby, ONU-Femmes, Fiji Rugby Union, ChildFund Rugby et Lakapi Samoa.

49. La promotion d'une activité physique régulière est essentielle pour améliorer la santé et le bien-être de toutes et tous. Une éducation physique de qualité est fondamentale pour asseoir des valeurs, des compétences et des plaisirs pour la vie

entière, et le sport au niveau local offre des possibilités essentielles de participation à tous les niveaux pour les personnes de toutes aptitudes. Les grandes manifestations sportives et leurs programmes historiques offrent des perspectives uniques pour dynamiser les politiques et les programmes en vue d'un changement durable. Toutefois, compte tenu des tendances actuelles, avec des niveaux mondiaux d'activité physique et de pratique du sport en baisse dans de nombreux pays, la progression globale vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 n'est pas satisfaisante. Renforcer l'offre en vue d'une participation régulière à l'activité physique, à l'éducation physique et au sport au niveau local par des personnes de tous âges et de toutes capacités reste une priorité pour améliorer les effets sur la santé, le bien-être et le développement durable.

50. Les questions du renforcement des capacités et de l'obtention de ressources afin d'exécuter et de pérenniser les programmes sportifs visant à améliorer la pratique de l'activité physique doivent être prises en compte par toutes les parties prenantes de l'écosystème sportif. Il est possible d'innover et de produire un impact dans tous les milieux, par exemple les écoles, les lieux de travail et les communautés, afin d'inverser les tendances mondiales actuelles et de faire en sorte que le sport soit accessible à toutes et à tous.

C. Égalité des genres dans et par le sport

51. Selon le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2024*, la progression dans près de trois quarts des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 5 est à la traîne. Il est pourtant bien établi que la pratique du sport par les femmes et les jeunes filles et leur participation à celui-ci constituent un moyen efficace de faire progresser l'égalité femmes-hommes et peuvent contribuer à la réalisation des cibles fixées dans le cadre de l'objectif 5.

52. Il est essentiel que l'écosystème sportif mondial s'appuie sur le leadership des femmes pour améliorer les politiques concernant les femmes et les filles. Des progrès ont été réalisés à cet égard au cours des dernières années : au niveau international, l'égalité de représentation des genres au sein des commissions du Comité international olympique a été atteinte en 2022, la représentation des femmes enregistrant un record historique équivalant à une augmentation de 100 % depuis 2013. Au niveau national, les gouvernements doivent agir pour promouvoir le leadership des femmes dans la prise de décisions en matière de sport.

53. L'égalité salariale est un autre indicateur de l'égalité des genres. Pourtant, à l'heure actuelle, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 20 %, ce qui signifie que les femmes actives gagnent 80 % du montant que perçoivent les hommes¹⁷. Des progrès ont été accomplis dans la réduction de l'écart entre les prix : en 2023, la dotation de la Coupe du monde féminine de la FIFA s'élevait à 150 millions de dollars, soit 300 % de plus qu'en 2019. Ce montant ne représente toutefois encore qu'un tiers des 440 millions de dollars accordés aux hommes pour la Coupe du monde de la FIFA 2022 au Qatar. Le fait qu'aucune femme ne figure dans la liste des 100 athlètes les mieux payés au monde en 2024, publiée par Forbes, est une preuve supplémentaire de la persistance des inégalités.

54. Il est essentiel d'offrir des environnements et des expériences sportifs sécurisants pour encourager les femmes et les filles et accroître leur participation. Selon la World Players Association, 21 % des femmes athlètes déclarent avoir été victimes d'atteintes sexuelles dans leur enfance, soit près du double du taux enregistré

¹⁷ ONU-Femmes, « Tout ce que vous devez savoir sur l'appel à l'équité salariale », 22 février 2024.

chez les athlètes masculins¹⁸. Les femmes sont victimes de violence non seulement dès leur plus jeune âge, mais aussi à tous les niveaux du sport, comme l'ont montré plusieurs cas très médiatisés au cœur de l'élite professionnelle. Lorsque les femmes athlètes réussissent, elles peuvent être victimes de comportements abusifs en ligne et dans les médias grand public, et lorsqu'elles dénoncent la situation, elles sont trop souvent confrontées à de graves représailles. À cet égard, l'UNESCO et ONU-Femmes cherchent à aider les responsables des gouvernements et des organisations sportives à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport, afin de faire mieux comprendre le problème et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques efficaces¹⁹.

55. Ces dernières années, des progrès ont été faits s'agissant de promouvoir des opportunités de participation des femmes et des filles au sport, à tous les niveaux, de préserver celles qui existent et de les amener à égalité avec celles offertes aux hommes et garçons. Certains exemples supplémentaires sont fournis ci-dessous.

56. Lors des Jeux olympiques de 2024, la parité femmes-hommes a été atteinte pour la première fois parmi les athlètes en compétition. En outre, un temps d'antenne égal a été alloué aux épreuves masculines et féminines aux heures de grande écoute, et il y a eu davantage d'épreuves féminines et mixtes, offrant ainsi plus d'opportunités aux femmes.

57. Élaboré dans le cadre de l'initiative « En forme pour la vie », le plan d'action pour le sport et l'égalité des genres vise à aider les décideurs à mettre en place des politiques fondées sur des données probantes qui s'attaquent aux disparités entre les genres. Le plan d'action a été préparé par diverses parties prenantes de l'écosystème mondial du sport afin d'aider les dirigeants à promouvoir l'égalité des genres dans et par le sport. Dans le document intitulé « Points clés : Plan d'action pour le sport et l'égalité des genres : lignes directrices pour des politiques et des programmes sportifs transformateurs en matière de genre », quatre appels à l'action sont lancés, à savoir : a) promouvoir l'égalité des genres dans le leadership, la gouvernance et la prise de décisions dans le sport ; b) développer les capacités et les infrastructures pour soutenir une participation sportive équitable entre les femmes et les hommes ; c) s'engager à mettre fin à toutes les formes de violences sexistes et sexuelles dans le sport ; d) exploiter le pouvoir du sport pour changer les attitudes, favoriser l'égalité des genres et autonomiser les femmes et les filles.

58. La Coupe du monde féminine de la FIFA organisée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 2023 a non seulement enregistré un niveau de participation record, mais l'événement a également attiré une audience mondiale de près de 2 milliards de personnes, prouvant et soulignant ainsi la popularité croissante des sports féminins et l'évolution des attitudes à l'égard de la pratique du sport par les femmes sur la scène mondiale.

59. « Tous·tes ensemble » est un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne qui vise à atteindre une plus grande égalité des genres dans le sport. Cette initiative s'articule autour de trois piliers : collecte et analyse de données ; création d'un centre de ressources en ligne ; sensibilisation par l'intermédiaire des médias sociaux.

60. Au tennis, les organisateurs du tournoi du Grand Chelem (l'US Open, l'Open d'Australie, le tournoi de Roland-Garros et le tournoi de Wimbledon) ont accepté de mettre en place l'égalité de prix.

¹⁸ World Players Association et UNI Global Union, *Census of Athlete Rights Experiences* (2021).

¹⁹ Voir UNESCO et ONU-Femmes, *Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport : un manuel pour les décideurs politiques et les professionnels du sport* (2023).

61. La Professional Squash Association et la World Surf League ont également égalisé les prix pour les hommes et les femmes.

62. Les Fidji constituent le premier pays insulaire du Pacifique à avoir introduit un plan d'action national à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la population, fondé sur des données probantes, mesurable et inclusif pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles pour la période 2023-2028, avec un accent particulier mis sur la prévention. Le sport y figure parmi les 13 éléments clés de la prévention de la violence fondée sur le genre.

63. En 2024, le Comité international olympique a lancé l'Agenda olympique pour l'IA, dont l'objectif est d'utiliser la technologie de l'intelligence artificielle pour surveiller et supprimer automatiquement les messages abusifs sur les médias sociaux. Cette technologie a été mise en œuvre pour la première fois lors des Jeux olympiques de 2024 afin de protéger 15 000 athlètes contre la violence en ligne.

64. Avec le soutien de la Fondation Clifford Chance, le Centre pour le sport et les droits de l'homme a lancé le projet Roadmap to Remedy, qui vise à améliorer le traitement des signalements d'infractions dans le sport. Dans le cadre de ce projet, des victimes, des survivantes et survivants et des lanceuses et lanceurs d'alerte du monde entier ont été consultés afin de déterminer les points à améliorer dans le sport lorsqu'il s'agit des enquêtes sur les infractions, de parvenir à des identifications et à des résolutions et d'associer les personnes touchées à l'élaboration de solutions à long terme.

65. Il est nécessaire d'introduire des politiques et des initiatives équilibrées en matière de genre dans le sport à tous les niveaux pour résoudre les principaux problèmes et progresser vers l'égalité des genres dans le sport et la réalisation des cibles fixées pour l'objectif de développement durable n° 5. Si des progrès ont été accomplis pour remédier à la sous-représentation des femmes aux postes de décision, la violence envers les femmes dans le sport et la question de l'égalité de rémunération, il reste encore beaucoup à faire. De nombreux pays et organisations sportives de tous niveaux ne disposent pas de politiques propres à faire progresser l'égalité des genres ou ne les ont pas encore mises en œuvre, ce qui signifie qu'il existe encore des écarts en termes d'opportunités et des obstacles à la pleine participation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux du sport. Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la sensibilisation, l'investissement dans des initiatives visant à réaliser l'égalité des genres dans l'ensemble de l'écosystème sportif et dans la mise en œuvre de ces initiatives.

D. Communautés durables et action climatique

66. Le sport contribue aux changements climatiques, mais il subit également l'évolution de l'environnement. Le sport a été et sera touché de multiples façons par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, notamment par des catastrophes naturelles telles que les inondations, le réchauffement des hivers, qui affecte les sports de neige, l'augmentation des températures estivales, qui affecte les performances sportives, et la pollution de l'air, qui affecte les joueurs et les spectateurs ; les pays à revenu faible ou intermédiaire sont en outre exposés à un impact disproportionné. Le rapport de l'Organisation météorologique mondiale intitulé « État du climat mondial 2023 » confirme que l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée. Il est toutefois possible de freiner l'augmentation des températures à long terme en prenant des mesures radicales qui s'inscrivent dans le

cadre du développement durable²⁰. Le rôle du sport dans ce processus est vital, car il fait office de catalyseur d'action et prouve que, par l'exemple et le leadership, la décarbonisation n'est pas seulement possible, mais nécessaire et urgente.

67. Ces dernières années, le secteur du sport a avancé dans l'élaboration de cadres d'action et d'initiatives de coopération au niveau mondial, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

68. Un programme d'action climatique pour le secteur du sport a été élaboré dans le cadre du cadre pour le sport au service de l'action climatique (Sports for Climate Action Framework). Ce cadre compte un grand nombre de signataires, dont des instances dirigeantes, des ligues, des clubs et des équipes qui se réunissent régulièrement pour partager leurs bonnes pratiques et renforcer leur capacité d'action dans le domaine du climat. Par l'intermédiaire de l'action de ses plus de 260 signataires, l'initiative vise à lutter contre les changements climatiques en tirant parti de la popularité et l'influence mondiales du sport. En 2024 et 2025, les efforts des signataires se concentreront sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le renforcement de la résilience face aux incidences des changements climatiques et la mise à profit de leur influence mondiale pour amener les acteurs du sport et la communauté sportive dans le débat sur le climat et stimuler la solidarité.

69. Le cadre Sports for Nature, associé à l'initiative conjointe Sports for Nature lancée en 2022, fournit un plan d'action destiné à accélérer l'action de l'écosystème sportif en faveur de la nature. Ce cadre rassemble plus de 55 fédérations, ligues et clubs sportifs, qui se sont engagés à protéger les espèces et les habitats importants et à éviter de les dégrader, à restaurer les écosystèmes majeurs, à créer des chaînes d'approvisionnement durables et à éduquer et inspirer l'ensemble de la communauté sportive pour qu'elle contribue à lutter contre les changements climatiques.

70. À l'université de Loughborough (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le pôle de recherche consacré au sport au service de l'action climatique et de la nature mène des recherches et dispense des cours sur le sport et l'action climatique.

71. Compte tenu de l'impact des infrastructures sportives sur les émissions, de nombreux stades « passent au vert » et deviennent plus respectueux de l'environnement²¹. On trouvera ci-dessous quelques exemples illustrant les progrès accomplis dans la recherche de solutions pertinentes au cours de la période couverte par le rapport.

72. Conformément à l'Agenda olympique 2020, il était prévu que les Jeux olympiques de 2024 soient responsables, durables et inclusifs, avec une empreinte carbone inférieure de moitié à celle des jeux olympiques précédents. Des initiatives de compensation ont été intégrées au Plan Héritage et durabilité, notamment des investissements dans des projets environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale. Le Plan était également aligné sur l'Accord de Paris et il était prévu que 95 % des événements soient accueillis dans des bâtiments existants ou des infrastructures temporaires.

73. Le Comité international olympique et l'Union des associations européennes de football ont élaboré des politiques de développement durable concernant la protection de l'environnement, la gestion des déchets et le recyclage, ainsi que le transport, la construction et l'approvisionnement durables. Dans le cadre de l'Euro 2024, accueilli

²⁰ Organisation des Nations Unies, message vidéo (en anglais) d'António Guterres, Secrétaire général, diffusé à l'occasion du lancement du rapport sur l'état du climat mondial, le 19 mars 2024.

²¹ Will Henshall, « How sports stadiums are going green », *Time*, 9 février 2024.

par l'Allemagne, l'Union des associations européennes de football a créé un fonds pour le climat, auquel les clubs allemands amateurs peuvent faire appel pour obtenir une aide financière afin d'investir dans des projets de protection du climat²².

74. À Seattle (Washington), le Climate Pledge Arena est le premier stade certifié net zéro au monde, et à Amsterdam, le Johan Crujff Arena est alimenté par de l'énergie verte, générée par plus de 4 200 panneaux solaires sur son toit, ainsi que par une éolienne et une imposante batterie.

75. Si la décarbonisation de l'industrie du sport est vitale pour les organisations sportives, celles-ci doivent également mettre à profit leur pouvoir de transformation en tirant parti de leur vaste influence culturelle pour lutter contre les changements climatiques. En responsabilisant les supporters pour qu'ils agissent, les organisations sportives peuvent amplifier leur impact bien au-delà de la dimension opérationnelle du sport.

76. L'enquête « Bigger than the Game », qui s'inscrit du cadre pour le sport au service de l'action climatique, a permis de recueillir les avis de 1 815 amateurs de sport du monde entier. Il en est ressorti que 83 % des personnes interrogées estimaient que leurs entités sportives favorites devaient prendre les devants en participant à des initiatives en faveur de l'environnement. Les réponses des supporters témoignent de la demande croissante en faveur de l'action climatique au sein de la communauté sportive, indiquant que les supporters sont désireux de voir les clubs jouer un rôle central dans la promotion et la facilitation de l'action pour le climat. On recommande aux organisations sportives de tous niveaux de mettre en place des voies de communication leur permettant d'écouter leurs supporters et de les associer à la mise en œuvre d'initiatives d'action climatique. En outre, pour accélérer les progrès, les organisations sportives devraient évaluer régulièrement leurs politiques et pratiques en matière de durabilité. Il existe à cet égard des outils utiles, tels que les piliers de durabilité du sport de Global Sustainable Sport, qui ont été élaborés en combinant plusieurs cadres mondiaux existants afin de produire un cadre normalisé d'évaluation reposant sur sept piliers clés : les partenariats, la participation, les personnes, la planète, le pouvoir, le profil et la prospérité.

E. Consolidation de la paix et prévention du crime

77. Bien qu'il soit de plus en plus évident que le sport peut contribuer au développement social, il est encore trop peu utilisé en tant qu'outil de prévention, alors que les taux de violence et de criminalité restent élevés dans le monde entier. Les progrès accomplis dans la réalisation de nombreuses cibles des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 16, sont insuffisants (voir [A/78/80-E/2023/64](#)). Les jeunes hommes figurent en grand nombre parmi les personnes impliquées dans la criminalité et la violence ou touchées par celles-ci²³. La violence chez les jeunes, qui commence souvent par un discours de haine, entraîne des décès, des blessures, des handicaps et des conséquences à long terme sur la santé. Elle affecte non seulement les victimes, mais aussi leurs familles, leurs amis et leurs communautés. Selon l'OMS, les homicides de jeunes représentent 37 % du nombre total d'homicides chaque année²⁴.

²² Union des associations européennes de football, « EURO 2024 climate fund: apply from 8 January 2024 », 8 janvier 2024.

²³ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Global Study on Homicide 2023* (Vienne, 2023).

²⁴ OMS, « Violence chez les jeunes », 11 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/youth-violence>.

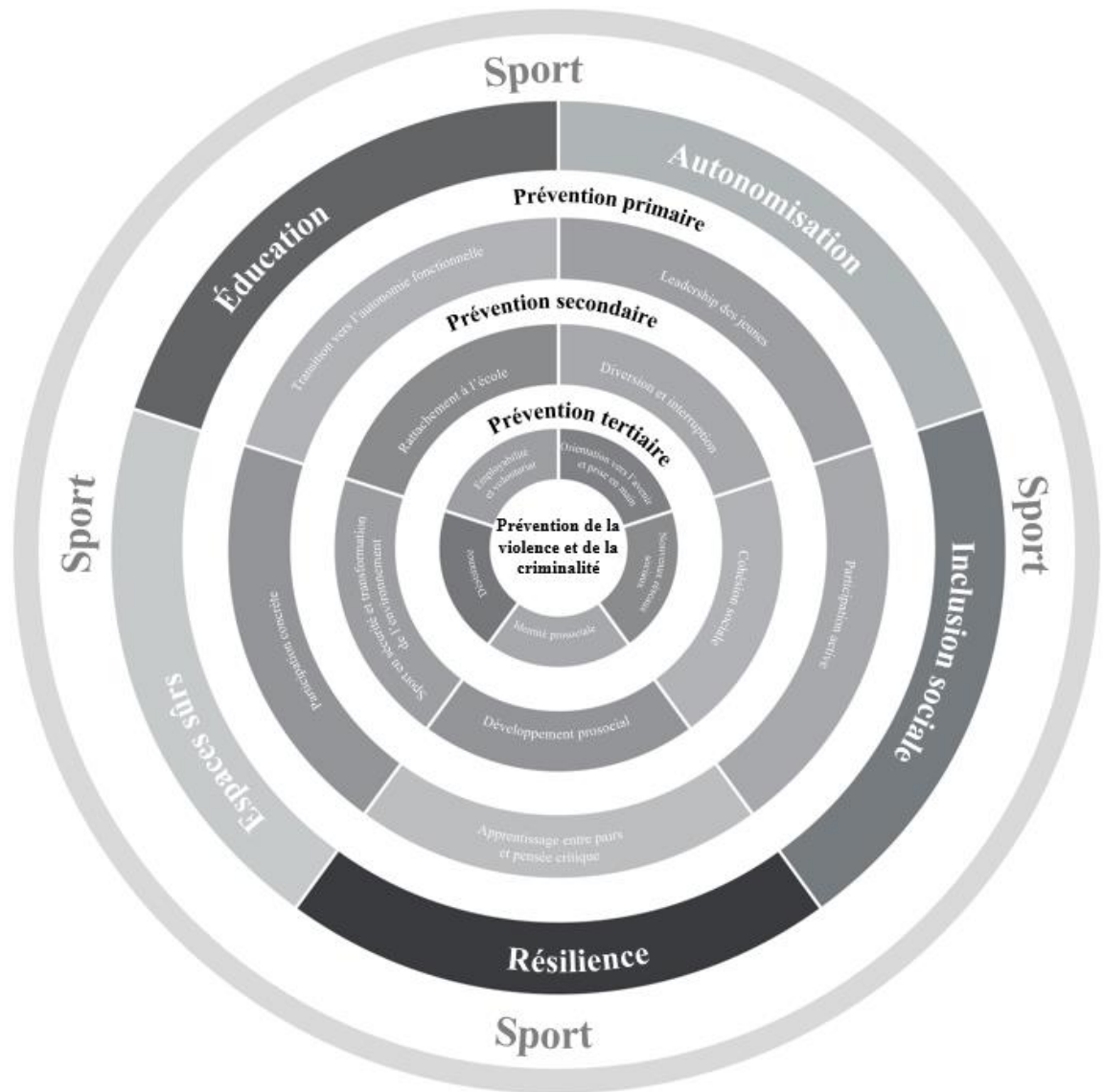
78. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour optimiser la contribution du sport à la réalisation des objectifs de développement durable et pour mettre le sport au service de la création de communautés plus sûres, plus inclusives et plus pacifiques. La présente section se concentre sur les différents aspects de la consolidation de la paix et de la prévention de la criminalité par le sport, y compris la nécessité de promouvoir le franc-jeu dans le sport, de combattre l'incitation à la violence et aux comportements abusifs dans le cadre du sport et d'utiliser le sport comme instrument majeur de la prévention de l'extrémisme violent.

Prévenir la criminalité et la violence par le sport

79. Les communautés touchées par la criminalité et la violence peuvent tirer parti du sport pour favoriser le développement et la paix en intégrant des mesures basées sur le sport dans les politiques et programmes de prévention de la criminalité et de justice pénale, de manière à renforcer les facteurs de protection connus et à s'attaquer aux facteurs de risque de la criminalité et de la violence, y compris le discours de haine, qui peut conduire à l'incitation à la violence et à l'extrémisme violent, ainsi qu'à la victimisation des jeunes par des groupes criminels organisés. De leur côté, les ligues sportives, les clubs et les athlètes peuvent utiliser leur pouvoir fédérateur et leur rayonnement communautaire pour influencer positivement les sociétés et contribuer à prévenir ces facteurs de risque.

80. Dans sa note d'orientation intitulée « Nouvel Agenda pour la paix », le Secrétaire général a invité les États Membres à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de remédier aux causes profondes de la violence et de l'insécurité. En vue d'exploiter efficacement les approches préventives, la figure II montre comment le sport peut être utilisé pour la prévention de la violence et de la criminalité juvéniles aux trois niveaux d'intervention.

Figure II
Utilisation du sport pour la prévention de la violence et de la criminalité
chez les jeunes



Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Comité international olympique, *Preventing Youth Crime and Violence through Sports: A Policy Guide* (2024).

81. D'autres exemples de mobilisation du sport au service de la prévention de la criminalité sont décrits ci-dessous. Par exemple, dans le cadre du programme « Line Up, Live Up », l'ONUDC a organisé 43 événements de renforcement des capacités et de formation, réunissant plus de 1 200 entraîneurs et formateurs, éducateurs pour jeunes et autres professionnels, sur l'utilisation du sport en tant qu'outil de prévention de la criminalité juvénile et contribué à la formation aux compétences de vie, à l'aide du sport, de plus de 31 000 jeunes en milieu scolaire et communautaire, les aidant ainsi à renforcer leur résistance contre la violence, la criminalité et l'usage de drogues.

82. L'ONUDC a poursuivi son partenariat avec le Comité international olympique dans le cadre d'une nouvelle initiative conjointe : « Sport against Crime: Outreach, Resilience, Empowerment » (SC:ORE), destinée aux jeunes à risque, qui vise à

développer de nouveaux outils²⁵ dans ce domaine et à renforcer le rôle du secteur du sport au service du développement et de la paix en promouvant des approches et des partenariats multisectoriels. Parmi les techniques prometteuses de prévention de la criminalité figure l'enseignement aux jeunes des compétences de la vie courante, notamment la communication efficace, la pensée critique, le travail d'équipe et la résolution de problèmes.

83. Le plan d'action pour le sport et l'égalité des genres, dont l'élaboration a été dirigée par le bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, vise à combattre les discours de haine par la pratique du sport ; il tient compte de l'influence du sport dans la lutte contre les discours de haine et la promotion du respect, de l'inclusion et des communautés libres de toute forme de haine. Le plan d'action contient également des recommandations relatives à la sensibilisation du public, à la formation et à la mise en œuvre de ce plan d'action au niveau local, en coordination avec le groupe de travail sur le sport du sommet mondial Eradicate Hate (Éradiquer la haine), qui réunit des représentants des principaux clubs et ligues de sport. En 2023, des réunions régionales ont été organisées par le Liverpool Football Club et les Boston Red Sox pour discuter des principes du plan d'action.

84. Depuis 2023, l'UNESCO a aidé la Côte d'Ivoire à renforcer son système national de lutte contre le dopage et à élaborer sa première stratégie en matière d'éthique, de valeurs et d'intégrité dans le sport, qui s'appuie sur les principes de la Convention contre le dopage. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les parties prenantes peuvent renforcer leurs capacités par l'intermédiaire de formations et de certifications. Cette collaboration a renforcé la capacité institutionnelle du pays à lutter contre l'utilisation de substances et de méthodes prohibées, à la fois dans le sport et au-delà, afin de s'attaquer à des problèmes sociétaux plus vastes.

85. Grâce à la collaboration entre l'université du Queensland central et la Police du Queensland, les clubs de jeunes police-citoyens offrent aux jeunes des communautés autochtones des services d'aide ciblés pour décourager la délinquance juvénile au moyen de programmes de réinsertion dans la communauté, avec des sports tels que la boxe, la gymnastique et les arts martiaux. Au nombre des résultats de ces programmes : un bien-être social et émotionnel approfondi, une plus grande confiance dans les membres du personnel, une participation des jeunes et un sentiment de soutien chez les jeunes autochtones.

86. Le Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, dirigé par le Bureau de la lutte contre le terrorisme et mis en œuvre en partenariat avec l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Centre international pour la sécurité dans le sport, vise à encourager les États Membres à tirer parti du pouvoir du sport pour renforcer la cohésion sociale et la résilience des jeunes en vue de prévenir l'extrémisme violent. Dans le cadre du Programme, une assistance technique a été fournie aux États Membres sur les points suivants : la gouvernance de la sécurité et l'intégration du sport dans les politiques nationales de prévention de l'extrémisme violent ; des projets de prévention de l'extrémisme violent basés sur le sport au niveau communautaire ; plusieurs supports de connaissance, tels que des publications spécialisées, notamment le *Guide à l'usage des responsables de l'élaboration des politiques pour l'utilisation du sport dans la prévention de l'extrémisme violent*.

²⁵ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Comité international olympique, *Preventing Youth Crime and Violence through Sport: A Policy Guide* (2024).

87. Lors du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298 de l'Assemblée générale) en 2023, les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les parties prenantes concernées ont été encouragés à associer les jeunes à la promotion de la paix et de la tolérance et au dialogue interconfessionnel, par l'intermédiaire du sport et d'activités physiques, afin de prévenir et de décourager leur participation à des actes de terrorisme et d'extrémisme violent.

Combattre la violence et la criminalité par le sport

88. Le principe de la pratique du sport en toute sécurité consiste à créer un écosystème sportif sûr pour toutes et tous et vise à éliminer toutes les formes de violence et de harcèlement. L'objectif est de protéger toutes et tous les athlètes, en particulier les enfants pratiquant un sport, souvent au moyen de programmes de formation, de procédures et de politiques. De nombreux États Membres adoptent de plus en plus de codes, de lois et de politiques pour favoriser l'élimination de la violence et du harcèlement dans le sport. Quelques exemples sont donnés ci-dessous.

89. La Malaisie a mis en place le « Safe Sport Code », qui fournit des lignes directrices sur le comportement attendu des athlètes, des arbitres, des entraîneurs, des administrateurs et même des parents. Un ensemble de partenaires à chaque niveau de l'écosystème sportif est engagé dans l'application du code afin de garantir l'intégrité du sport²⁶. Ce code vise à résoudre les problèmes de violence, de harcèlement et d'intimidation, ainsi qu'à améliorer la transparence et l'impartialité.

90. Le Comité international olympique a annoncé la création de pôles régionaux en charge de la protection en Afrique australe et dans les îles du Pacifique²⁷. S'appuyant sur les initiatives préexistantes, les pôles collaboreront avec des organisations locales pour fournir aux athlètes un accompagnement psychosocial et juridique. En outre, sous la direction du groupe de travail international pour la sécurité dans le sport, les pôles rédigeront un cadre international pour la pratique du sport en toute sécurité²⁸.

Protéger le sport de la corruption et de la criminalité

91. Le sport est exposé à des risques de paris illégaux et de manipulation des compétitions sportives, mais il est également vulnérable aux mêmes menaces que le reste de la société, à savoir le blanchiment d'argent, la fraude, l'enrichissement illicite et la corruption. Seulement, celles-ci se présentent dans le secteur du sport dans des contextes de transfert d'athlètes, d'administration d'organisations sportives et d'organisation de manifestations sportives. L'impact négatif de ces menaces est multiplié de manière exponentielle lorsqu'elles sont exploitées par des groupes du crime organisé opérant aux niveaux local, national et transnational.

92. Le Programme sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité a été élaboré par l'ONUDC pour aider les gouvernements et les organisations sportives à atteindre la compréhension, les capacités et la collaboration nécessaires pour prévenir et détecter la corruption et la criminalité, mener des enquêtes en la matière et sanctionner les personnes impliquées²⁹. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a organisé ou prêté son concours à 42 activités aux niveaux national, régional et international, notamment des activités de sensibilisation

²⁶ Conseil olympique de Malaisie, « The OCM fully support the Safe Sport Code », 15 mars 2024.

²⁷ Comité international olympique, « Approbation par la commission exécutive du CIO de la création de pôles régionaux en charge de la protection dans le sport en Afrique australe et dans les îles du Pacifique, et des fondements d'une plateforme de protection au niveau européen », 13 octobre 2023.

²⁸ Ibid.

²⁹ ONUDC, « Safeguarding sport from corruption and economic crime ».

et de renforcement des capacités, qui ont concerné plus de 1 000 participants de plus de 90 pays.

93. Compte tenu des défis auxquels le secteur est confronté, les États Membres, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes de l'écosystème mondial du sport sont appelés à modifier leurs politiques afin de favoriser la contribution du sport à la consolidation de la paix. Pour formuler une réponse efficace à certains crimes transnationaux et à la corruption, il est essentiel de promouvoir le développement de capacités spécialisées et de points focaux.

94. La mise en œuvre d'une approche préventive de la consolidation de la paix, par l'intermédiaire de politiques et d'initiatives relatives au sport au service du développement et de la paix peut permettre de remédier aux causes profondes de la criminalité et de la violence. Si ces politiques reposent sur une approche préventive mettant au centre les jeunes, elles peuvent permettre de s'attaquer aux inégalités sociales à la racine et ainsi promouvoir une plus grande cohésion sociale.

95. Pour que le sport soit un outil efficace de développement social et de bien-être, il est essentiel de veiller à protéger les jeunes dans le cadre du sport. Il convient de toujours adopter une approche fondée sur la sécurité et le principe de « ne pas nuire ». Dans le contexte de la prévention de la violence et de la criminalité chez les jeunes, une telle approche est d'autant plus importante que de nombreux participants peuvent être particulièrement vulnérables ou avoir vécu des expériences difficiles pendant leur enfance. Tous les aspects des programmes doivent être déterminés à l'aide d'une approche tenant compte des traumatismes et reposant sur des politiques et des pratiques explicites et solides en matière de protection de l'enfance.

IV. Conclusions et recommandations

96. **Comme le montre le présent rapport, les deux dernières années ont vu le développement d'initiatives et de partenariats visant à renforcer la contribution du sport au développement et à la paix. Bien que les initiatives dont il est question ici témoignent des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national dans les principaux domaines du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, il est possible et souhaitable d'en faire bien davantage. Toutefois, s'il est important d'accroître l'ampleur et l'impact de ces efforts dans l'ensemble de l'écosystème sportif mondial, il est également nécessaire de renforcer la cohérence et l'intégration dans l'exécution des activités par les différents acteurs. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle crucial à cet égard en promouvant des politiques et des normes qui favorisent l'inclusion et l'égalité et qui tirent parti du pouvoir du sport pour faire progresser le développement et la paix.**

97. Compte tenu des défis recensés dans l'ensemble de l'écosystème sportif et de ceux qui avaient été signalés précédemment, certaines recommandations à l'intention du système des Nations Unies, des États Membres et de l'écosystème sportif mondial sont présentées ci-dessous. L'application effective de ces recommandations nécessitera l'effort collectif des différentes parties prenantes.

98. Les recommandations suivantes sont soumises au système des Nations Unies pour examen :

a) **Mettre à jour le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix de 2018, comme suit :**

i) **Réaliser une cartographie et une analyse complètes des possibilités d'innovation et d'expansion dans l'ensemble de l'écosystème sportif ;**

ii) Fournir un cadre et un mécanisme de communication des données pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies jusqu'en 2030 ;

b) Renforcer la collaboration, la coordination et le partage des connaissances au sein de l'écosystème sportif mondial à tous les niveaux, notamment en accentuant la position de chef de file et de coordinateur du Département des affaires économiques et sociales et du Groupe interinstitutions sur le sport au service du développement et de la paix.

99. Les recommandations suivantes sont soumises pour examen aux États Membres et à l'écosystème sportif mondial :

a) Mobiliser des ressources pour renforcer les capacités du Secrétariat de l'ONU à :

i) Appuyer la mise en œuvre et le suivi coordonnés du Plan d'action des Nations Unies dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

ii) Renforcer les orientations normatives et générales sur le sport au service du développement et de la paix ;

iii) Enrichir les données disponibles sur la contribution du sport aux objectifs de développement durable par le suivi et l'évaluation des politiques et programmes à l'aide de méthodes quantitatives et de données ventilées ;

b) Encourager et aider les pays à respecter les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies, notamment comme suit :

i) Examiner, accompagner et renforcer la mise en œuvre d'une politique en matière de droits humains ;

ii) Mettre en place des mécanismes volontaires pour garantir une diligence raisonnable en matière de suivi et d'évaluation ;

iii) Encourager et faciliter la prise de mesures faisant suite à des observations afin de prévenir, d'atténuer et de réparer les violations des droits et de partager les enseignements tirés de l'expérience ;

c) Procéder à un examen rapide des parties prenantes afin d'évaluer les besoins et les perspectives d'accélération des progrès en matière d'inclusion dans le sport, notamment par les moyens suivants :

i) Réalisation d'une analyse de la portée de la contribution potentielle d'un observatoire mondial sur le sport et le handicap ;

ii) Renforcement de la coordination, du partage des connaissances, de la recherche et des capacités en matière d'intégration sociale et d'inclusion par le sport ;

d) Demander et mobiliser des investissements plus importants provenant de sources de financement durables pour mettre en œuvre des programmes et des politiques dans le domaine du sport au service du développement et de la paix, en mettant l'accent sur l'exécution et l'évaluation de programmes communautaires ;

e) Concevoir et mettre à disposition des moyens de formation pour renforcer les capacités au sein de l'écosystème sportif, y compris pour les organisations de la société civile, les entreprises sociales et les réseaux de

bénévoles qui soutiennent l'inclusion et la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine du sport au service du développement et de la paix au sein des populations locales.
